



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

PPCR : Piège à C...

Force Ouvrière tient à alerter les agents de catégorie C sur les modifications d'échelons liées au PPCR qui risquent d'impacter leur déroulement indiciaire dans le cadre de la liste d'aptitude d'une part et le plan de requalification d'autre part.

En effet, nous avons constaté **une perte financière** avant le départ à la retraite pour certains adjoints administratifs (plus particulièrement pour les AAP 1 échelon 7 et précédents, **selon leur âge en 2016 et leur date de départ envisagée à la retraite**) s'ils étaient promus au grade de SACDD.

Certains agents ayant constaté cette perte (pouvant aller jusqu'à 16 points d'indice avant de partir à la retraite) ont choisi d'être retirés des listes de proposition au grade de SACDD.

Force Ouvrière vous engage à demander à votre service RH une comparaison de votre déroulement de carrière **indiciaire** dans le corps de la catégorie C et dans celui de la catégorie B en tenant compte du PPCR.

La mise en œuvre du PPCR va donc entraîner déboire, désillusion et déclassement **des agents de catégorie C**.

Force Ouvrière a rejeté ce dispositif. Le gouvernement, soutenu par des organisations syndicales accompagnatrices minoritaires l'a imposé !

Le plan de requalification destiné à débloquent le déroulement de carrière des agents de catégorie C en B, dénaturé par le PPCR, ne sera pas profitable à tous.

Les comparatifs d'échelons d'agent de catégorie C et de catégorie B au travers les grilles indiciaires du PPCR démontrent que **certain agents de catégorie C devront refuser la promotion en catégorie B s'ils ne veulent pas perdre une partie de leur pension**.

Une promotion ou une sanction ?